



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pratiques commerciales

Question écrite n° 123076

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables sur la commercialisation des produits transformés à partir du bois issu de forêts durablement gérées. L'utilisation de bois issus de forêts gérées durablement avec certification PEFC pour fabriquer des objets du quotidien (supports de brosse en bois et autres dérivés) favorise la gestion durable et la protection de l'environnement. Mais rien n'oblige les circuits de distribution dans ce domaine ni ne les incite à promouvoir l'effort écologique des fabricants français. Ils proposent donc à la vente des produits issus de pays où les forêts sont exploitées irrationnellement. Cela représente une concurrence déloyale pour les produits français et le label PEFC, tout en inhibant la progression des revenus des populations vivant dans ces forêts sacrifiées. Il la prie de bien vouloir lui préciser ce qu'il entend mettre en oeuvre pour valoriser la commercialisation de ces produits respectueux de l'environnement et de nos forêts en particulier.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123076

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4676